

Objectif :

- Réussir le départ d'un coopérateur. Il pourra rester associé de la SCOP/ SCIC, et en tout état de cause un ambassadeur.

Un Accompagnement Personnalisé des Départs

Chaque départ est une étape accompagnée avec bienveillance et engagement. Nous croyons que le soutien des salariés ne s'arrête pas au terme de leur collaboration avec nous.

Un Suivi Humain et Personnalisé

Nous accompagnons chaque personne dans son **projet professionnel et personnel** lorsqu'elle envisage de quitter la structure. Cet accompagnement inclut :

- Des **échanges approfondis** sur les aspirations et le projet de la personne.
- Des **formations adaptées**, même si le salarié est sur le point de partir, afin de renforcer ses compétences pour son futur projet.

Un Soutien Concret

L'accompagnement peut également prendre une forme **financière** pour soutenir le projet du salarié. Cette démarche vise à faciliter :

- La **diversification** des activités du salarié.
- L'**essaimage**, permettant au salarié de créer sa propre entreprise ou initiative en lien avec les valeurs de la SCOP.